

Droit à l'image et droit de  
l'image.

Dans la classe et en dehors.

# ***Rappels sur les éléments juridiques : droit à l'image et droit de l'image.***

**Le droit à l'image** s'applique non pas à la défense physique de la personne, mais à la défense d'une des caractéristiques attachées à cette personne, son image.

**Le droit de l'image** est très proche du droit à l'image en ce qu'il suppose, pour tout usage d'une image, l'autorisation de l'auteur.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter [l'article très complet de Philippe GAUVIN.](#)

# I. L'exception pédagogique.

## A. Définition.

- Pas d'exception pédagogique dans la loi française.
- **Essentiellement des accords sectoriels négociés** contre une rémunération forfaitaire.

## B. Au quotidien ?

	Dans la classe	Sur l'ENT ou intranet.
Pour les arts visuels	L'intégralité	Limiter à <b>20 œuvres</b> par travail pédagogique ou de recherche, avec résolution qui ne doit pas dépasser 400 x 400 pixels et 72 dpi.
Pour les livres (à l'exclusion des manuels)	L'intégralité	Des <b>extraits</b>
Pour les manuels	<b>4 pages consécutives</b> dans la limite de <b>10%</b> de la pagination de l'ouvrage par travail pédagogique ou de recherches	
Pour les périodiques imprimés	Reprise intégrale <b>d'un article</b> , mais <b>pas plus de 2 articles</b> d'une même parution, pas plus de <b>10 %</b> de la pagination par travail pédagogique	

	Dans la classe	Sur l'ENT ou intranet.
Pour la musique enregistrée	<p><b>Représentation intégrale</b> d'enregistrements musicaux, + la représentation d'œuvres musicales intégrales par les élèves ou étudiants.</p>	<p>Extraits de <b>30 secondes</b> peuvent être incorporés dans un travail pédagogique.</p>
Pour les œuvres musicales éditées (paroles et/ou musique)	<p>Utilisation d'extraits possible en se limitant à <b>3 pages consécutives</b>, dans la limite de <b>10%</b> de l'œuvre concernée, par travail pédagogique ou de recherche.</p>	

	Dans la classe	Sur l'ENT ou l'intranet.
<p>Pour les œuvres cinématographiques ou audiovisuelles</p>	<p>Extrait est limitée à <b>six minutes</b> et ne peut dépasser le <b>10%</b> de la durée totale de l'œuvre, seulement à partir de <b>supports du commerce.</b></p> <p>Diffuser en classe des <b>œuvres audiovisuelles intégrales</b> diffusées en <b>mode hertzien, analogique ou numérique</b>, par un service de communication audiovisuelle <b>non payant</b></p>	<p>Les extraits de <b>6 minutes (ou 10%)</b> peuvent être incorporés dans un travail pédagogique</p>
<p>Internet :</p>	<p>Les ressources disponibles sur Internet (vidéos, images, textes, etc.) ne sont <b>pas concernées</b> par l'<u><a href="#">exception pédagogique</a></u>. Elles sont donc soumises <b>aux droits d'auteur et à la propriété intellectuelle</b>. Il vous faut donc vérifier que les ressources publiées soit <b>libres de droits</b>.</p>	

## II. Boite à outils.



### Internet responsable

Des outils et des ressources pédagogiques  
pour favoriser les usages responsables d'Internet

Ce site du ministère de l'Éducation nationale met à disposition un certain nombre de documents types concernant l'autorisation **d'enregistrer la voix** , **l'image** de l'élève, des **chartes de forum**...

Nom et description	Format Word	Format Open Document	Format PDF	Format HTML
<b>Autorisation d'enregistrement de l'image/de la voix (personne majeure)</b> Date de révision : 07 février 2017				
<b>Autorisation d'enregistrement de l'image/de la voix (personne mineure)</b> Date de révision : 07 février 2017				
<b>Autorisation d'enregistrement de l'image/de la voix (très jeune enfant)</b> Date de révision : 07 février 2017				
<b>Autorisation d'utilisation de photographies et de travaux d'élèves réalisés dans le cadre d'un blog de classe</b> Date de création : 07 février 2017				
<b>Autorisation d'utilisation de productions d'élèves en vue de la réalisation d'une œuvre de collaboration</b> Date de création : 15 février 2017				
<b>Autorisation séjour pédagogique</b> Date de révision : 07 février 2017				
<b>Charte de forum</b> Date de révision : 07 février 2017				
<b>Contrat type de cession de droits</b> Date de révision : 07 février 2017				

Source: [ministère de l'Éducation nationale, Internet responsable.](#)

# ***III. Trouver des images libre de droit.***

## **A. Présentation de la licence créative commons.**

Du « tous droits réservés » à « certains droits réservés ».

B. Tutoriel pour trouver des images libre de droit.

## LES OPTIONS

Les auteurs ou titulaires des droits d'auteur peuvent choisir un ensemble de conditions qu'ils souhaitent appliquer à leurs oeuvres:



**ATTRIBUTION** : Toutes les licences Creative Commons obligent ceux qui utilisent vos oeuvres à vous créditer de la manière dont vous le demandez, sans pour autant suggérer que vous approuvez leur utilisation ou leur donner votre aval ou votre soutien.



**PAS D'UTILISATION COMMERCIALE** : Vous autorisez les autres à reproduire, à diffuser et (à moins que vous choisissiez 'Pas de Modification') à modifier votre œuvre, pour toute utilisation autre que commerciale, à moins qu'ils obtiennent votre autorisation au préalable.



**PARTAGE DANS LES MEMES CONDITIONS**: Vous autorisez les autres à reproduire, diffuser et modifier votre œuvre, à condition qu'ils publient toute adaptation de votre œuvre sous les mêmes conditions que votre oeuvre. Toute personne qui souhaiterait publier une adaptation sous d'autres conditions doit obtenir votre autorisation préalable.



**PAS DE MODIFICATION**: Vous autorisez la reproduction et la diffusion uniquement de l'original de votre oeuvre. Si quelqu'un veut la modifier, il doit obtenir votre autorisation préalable.

Source: [creativecommons.fr](https://creativecommons.fr)

Ces quatre options peuvent être arrangées pour créer six licences différentes, les six licences Creative Commons :

**ATTRIBUTION**



**ATTRIBUTION / PAS DE MODIFICATION**



**ATTRIBUTION / PAS D'UTILISATION COMMERCIALE / PAS DE MODIFICATION**



**ATTRIBUTION / PAS D'UTILISATION COMMERCIALE**



**ATTRIBUTION / PAS D'UTILISATION COMMERCIALE / PARTAGE DANS LES MÊMES CONDITIONS**



**ATTRIBUTION / PARTAGE DANS LES MÊMES CONDITIONS**



Source: [creativecommons.fr](https://creativecommons.fr)

# ***III. Trouver des images libre de droit.***

## **A. Présentation de la licence créative commons.**

Du « tous droits réservés » à « certains droits réservés ».

## **B. [Tutoriel pour trouver des images libre de droit.](#)**